



**Décisions du Président**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS**  
Décision n°DP-2023-267

**Direction Commande publique**

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE ' TRAVAUX DE COLLECTE ET TRANSFERT ASSAINISSEMENT, RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE ' N°202032 LOT 2 EAUX USEES - EAUX PLUVIALES**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

**VU** les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique

**VU** l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite acter la modification de la composition du groupement,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

La conclusion d'un avenant n°1 à l'accord cadre travaux de collecte et transfert assainissement renouvellement et extension de réseau d'eau potable lot 2 eaux usées – Eaux pluviales avec la société CHRISTIAN FAURIE sise avenue des Cévennes BP 5 07320 SAINT AGREVE, actant la défaillance de la société DSN TPL sise 1555 route des Alpes – Murol 07290 SAINT ROMAIN D'AY dans le groupement. Le montant du marché est inchangé.

**Article 2 :**

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le 25 Septembre 2023  
Président

Simon PLENET

